

Identifiant

Mot de passe

OK

[Mot de passe oublié](#)
Marchés Online recrute. Rejoignez nous !
[Je dépose ma candidature](#)
[Appels d'offres](#) > [D.O.M. - T.O.M.](#) > [D.O.M. - T.O.M.](#) > [Texte intégral de l'avis](#)
[Retour à la liste](#)[Avis précédent](#)[Avis suivant](#)[Nouvelle recherche](#)[Partager](#)[Imprimer](#)[Télécharger en pdf](#)

Renforcement des transports en commun sur les pôles urbains littoraux

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Client : [Conseil Régional de La Réunion](#)

Avis N° : AO-1911-1013

97 - REGION DE LA REUNION

Mise en ligne : 05/03/2019

Etudes, Maîtrise d'oeuvre, Contrôle

Procédure adaptée

Source :

Historique et objectifs du projet RunRail : Le 15 décembre 2010, le Schéma d'Aménagement Régional de l'île de la Réunion reprenait l'idée (à long terme) d'un transport en site propre structurant autour de l'île dénommé Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG) sur une longueur de 150 kilomètres entre Saint-Benoît à l'Est et Saint-Joseph au Sud en passant par Saint-Denis et le littoral Ouest.

L'objectif :

Renforcer les transports en commun sur les pôles urbains littoraux (habitats et emplois), en interconnexion par des liaisons efficaces vers les pôles des mi-pentes.

Les études menées depuis ont conduit le Conseil Régional de la Réunion à :

- Valider un tracé global de référence lors de la commission permanente du 30 août 2016 ;
- Identifier comme prioritaire la section Nord entre Saint-Denis et Sainte-Marie lors de la commission permanente du 21 août 2018 ;
- Annoncer un projet de 300 millions d'euros qui serait mis en service d'ici début 2024 : Le RunRail. L'objectif de la Région est de trouver un mode de transport alternatif aux automobiles par un travail commun qui va être mené avec les collectivités de Saint-Denis et Sainte-Marie, ainsi qu'avec la Communauté intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR).

Caractéristiques du projet RunRail :

Le projet RunRail permet la traversée d'axes et de nœuds routiers importants mais aussi la desserte de pôles d'intérêts régionaux (Centre Hospitalier Universitaire, Centre de Gestion de la Sécurité Sociale, Université, Hôtel de Région, Technor, Aéroport, etc.).

Le système de transport guidé se déploie entre le pôle d'échanges de Bertin (Saint-Denis) et le pôle d'échanges de Duparc (Sainte-Marie), et comprend 10 stations pour un linéaire inférieur à 10 km.

La distance moyenne entre les stations (1 km), associée à la typologie particulière du Boulevard Sud (nombre réduit de carrefours), permettent d'envisager une vitesse commerciale de 25 km/h en milieu urbain. Le trafic estimé à ce jour est de l'ordre de 30.000 voyageurs/jour en première phase pour un temps de parcours de 20 minutes.

Le projet prévoit également la réalisation d'un SMR (au niveau de la station Duparc) et de deux pôles d'échanges multimodaux à ses extrémités.

Le périmètre du projet couvre les communes de Saint-Denis et Sainte-Marie :

- Le territoire de Saint-Denis est quasi-intégralement traversé par le projet d'Est en Ouest ;
- Les quartiers de La Mare/Gillot, Duparc et Rivière des Pluies de la Ville de Sainte-Marie sont directement concernés.

Saisine de la CNDP :

La situation ne pouvant souffrir d'attentisme au regard du niveau de congestion existante aux entrées Est et Ouest de Saint-Denis et dans la traversée de la ville d'une part, et des perspectives d'aggravation compte-tenu de l'évolution démographique d'autre part, la Région Réunion souhaite rapidement porter ce sujet au stade de la concertation.

La Région souhaite s'engager dans une concertation exemplaire :

C'est pourquoi elle a décidé d'adhérer à la Charte nationale de la participation du public et de saisir la Commission Nationale du Débat Public avec qui elle va fixer les règles et les étapes de la concertation en 2019.

Recevoir des
avis similaires